

Mesures mises en place par la FRW, pour contribuer à la préservation du climat et de l'environnement dans chacune de ses implantations

décembre 09

Déplacements

- Remboursement intégral des déplacements domicile/travail en transports en commun.
- Prime-vélo pour ces déplacements.
- Recommandation d'utiliser les transports en commun et le covoiturage pour les déplacements de service.

Consommation de papier

- Nos publications, dorénavant sur papier FSC et écologique.
- Nos documents de travail numérisés sinon imprimés recto-verso.
- Le refus des publicités toutes-boites.

Energies

- L'entretien régulier des installations de chauffage.
- Le choix d'un fournisseur 100% électricité verte.
- L'extinction complète des équipements de bureau en dehors des heures d'utilisation.

Déchets

- Le tri sélectif.
- Le recyclage des ordinateurs.
- Le recyclage des cartouches d'encre des photocopieurs, à charge du fournisseur.
- Programmation de la mise en veille des photocopieurs en cas de non utilisation prolongée.

Entretien des bureaux

- L'utilisation de produits d'entretien écologiques.
- Utilisation de vaisselle lavable et non de gobelets plastiques.

D'autres efforts - plus coûteux - sont programmés et mis en œuvre progressivement, notamment :

- Une meilleure isolation thermique des bâtiments.
- Le placement d'ampoules basse consommation.